

DOSSIER TRAITÉ PAR

Service d'appui commun du ministère public
T 02/682 09 76
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 4
1060 Bruxelles
sdaomp@just.fgov.be

DATE

03/02/2026

Collège des procureurs généraux

BRUXELLES

LE PRÉSIDENT

exp. : Collège PG – Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 4– 1060 Bruxelles

Madame la Ministre de la Justice

Monsieur le Ministre de la Sécurité et de
l'Intérieur, chargé de Beliris

NOS RÉFÉRENCES

A.I.O-M.X.1/080/2026/TC

VOS RÉFÉRENCES

ANNEXE

1

COPIE À

COMPG

OBJET : Avis du Collège des procureurs généraux concernant le projet de Note-cadre sur la Sécurité intégrale 2026-2029

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

En réponse au courriel du SAT Justice du 12 janvier 2026 et suite à la discussion menée le 28 janvier 2026 lors de la présentation des projets de Plan national de Sécurité et de Note-cadre sur la Sécurité intégrale aux représentants du Collège des procureurs généraux et des entités fédérées, le Collège vous communique son avis conformément à l'article 10 l'accord de coopération du 7 janvier 2014 entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la politique criminelle et à la politique de sécurité.

Le Collège souhaite remercier les différents services pour la bonne collaboration durant la réalisation du projet de Note-cadre sur la sécurité intégrale 2026-2029.

Le contenu, le choix des phénomènes prioritaires et l'approche proposée sont entièrement approuvés. Partant, l'avis joint en annexe ne suggère qu'un nombre restreint d'ajouts.

En ce qui concerne la structure du texte, le Collège estime indiqué d'intégrer « racisme, discrimination et délits de haine » (actuellement à la p. 138) dans le premier chapitre.

Lors de la relecture du projet, plusieurs réseaux d'expertise ont remarqué que la mise en œuvre de la note exige des capacités supplémentaires, bien qu'en sa page 2, il soit explicitement mentionné que la Note-cadre sur la sécurité intégrale n'est pas associée à un budget propre, mais exige que tous les acteurs prévoient des moyens dans le cadre de leurs propres compétences.

Enfin, les réseaux d'expertise ont aussi observé à plusieurs reprises que l'approche proposée n'est pas assez concrète et aboutie, ce qui est bien sûr lié à la nature du document proprement dit.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le procureur général,



Frédéric Van Leeuw
Président du Collège